

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

SEANCE DU 23/03/2023

DATE DE CONVOCATION : 17/03/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Florence GOURMELEN à Irène VERRON, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE

ABSENT(S) : Eugène LAUNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques ESTEVE

2023.03.003 CCAS – Affectation des résultats 2022

Il est proposé au Conseil d'administration du C.C.A.S. l'affectation des résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : EXCEDENT	84 635,27 €
Dépenses engagées non mandatées*	39 256,55 €
Recettes engagées non réalisées*	0,00 €
CAPACITE DE FINANCEMENT	45 378,72 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	25 400,51 €
Virement au 1068 (Affectation du résultat) - EXERCICE 2023	18 114,51 €

* également appelées crédits reportés ou restes à réaliser

Il convient que l'assemblée se prononce sur l'affectation des résultats du budget CCAS. Les déficits doivent être repris dans les budgets de l'année 2023 en dépenses. Les excédents de fonctionnement peuvent être repris en recettes de fonctionnement et/ou d'investissement du budget de l'année 2023. Les excédents d'investissement doivent être repris en recettes d'investissement du budget de l'année 2023.

Il est proposé :

- d'affecter en section d'investissement du BP 2023 une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2022, soit un montant de **18.114,51 €**.

Vu le CGCT,

Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter en section d'investissement du Budget Primitif 2023 une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2022, soit un montant de **18 114,51 €**.

Le Président
Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 04 avril 2023
Le Maire Norbert Saulnier



Le/la secrétaire de séance

